

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE
ET DE L'ESTUAIRE**

Séance du Conseil Communautaire du 04 février 2025

PROJET DE DELIBERATION N° 14

COMMISSION FINANCES

FINANCES - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - ADOPTION DU BUDGET 2025

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Le budget annexe des transports et déplacement s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 43 603 222 €
- Section d'investissement : 70 692 878,60 €

I- Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 32,7 M€ et sont notamment impactées par les éléments suivants :

- Les charges à caractère général s'élèvent à 29,6 M€, en hausse de 18% par rapport au BP 2024, conformément aux projections financières. Elles comprennent principalement les sommes versées à la STRAN au titre des transports publics. Elles intègrent l'anticipation des recrutements de conducteurs qui seront mobilisés dans le cadre du projet Helyce+ ainsi que les révisions du contrat, qui prennent en compte l'évolution du prix du gasoil et des salaires. Les frais de structure remboursés au budget principal (hors masse salariale) ont également été revalorisés. Par ailleurs, le contrat VELYCEO intègre la poursuite de la montée en charge des locations de vélos et des vélos en libre-service.
- Les charges de personnel sont estimées à 1,8M€. Elles intègrent également la refacturation des services support portés par le budget principal.
- Les charges financières sont estimées à 200 K€.
- Enfin, 1M€ sont inscrits au titre des autres charges diverses et remboursements de fiscalité, et 100K€ au titre des dépenses imprévues.

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 42,6M€.

Le montant prévisionnel du versement mobilité est évalué à 36 M€, en lien avec la dynamique des entreprises du territoire.

Les recettes prévisionnelles de billetterie s'élèvent à 3,6 M€ HT, en hausse de 3% par rapport à 2024.

Le produit des locations de vélos est quant à lui en hausse en raison de l'augmentation du parc (1,4M€).

L'épargne brute est ainsi de 9,9M€ et l'épargne nette de 9,1M€ au stade du BP.

II- Investissement

Pour mémoire, le PIC4 prévoit un volume d'investissement de 191,8 M€ sur la période 2022-2028. Il prévoit en particulier la réalisation du projet Helyce+, dont la phase opérationnelle a démarré en 2024.

| AP | Libellé AP | AP 2022-2028 | CP 2025 |
|----|--------------------------------------|--------------------|-------------------|
| 40 | CONFORTER LE RESEAU TRANSPORT PUBLIC | 22 900 297 | 663 256 |
| 41 | OFFRIR UNE MOBILITE ALTERNATIVE | 13 443 324 | 1 826 299 |
| 42 | GARE DE SAINT-NAZAIRE | 660 978 | 648 726 |
| 43 | HELYCE | 154 892 765 | 66 024 597 |
| | | 191 897 364 | 69 162 879 |

Les investissements sont estimés à 69,2M€ de crédits de paiement en 2025 et concerneront notamment les opérations suivantes :

- Poursuite des travaux d'aménagement d'espaces publics du projet Hélyce+, sur le tracé des lignes 1 et 2 et tout particulièrement :
 - o avenue de la Côte d'Amour, avenue Berlioz, avenue Pierre de Coubertin, boulevard Emile Zola, Centre-Ville de Trignac, Entrée Ouest de Montoir-de-Bretagne ;
 - o création des 6 terminus, et leur équipement en systèmes de charge électrique ;
 - o aménagement du CETEX Nord, nouveau site du centre technique d'exploitation de la STRAN permettant le remisage et la recharge des autobus électriques ;
 - o livraison de 25 autobus articulés électriques à charge rapide (aux terminus) permettant de limiter le nombre et le poids des batteries et garantissant une autonomie suffisante sur des lignes de près de 20 kilomètres ;
 - o renouvellement du système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs du réseau Ycéo ;
 - o finalisation du déploiement du système de priorité bus, par technologie radio, y compris sur les autres lignes du réseau de transport public ;
- Confortement du réseau de transport public : mise en accessibilité des arrêts et équipement en abris voyageurs, investissement courant sur les voiries transférées dans le cadre du projet Helyce+ ;
- Mobilité alternative :
 - o Poursuite de l'enquête mobilité, menée en partenariat avec Nantes Métropole, à l'échelle du Département de Loire-Atlantique
 - o Poursuite du jalonnement des itinéraires vélos structurants et de leur équipement pour le stationnement (arceaux, abris vélos...) ;
 - o Aménagement d'itinéraires vélo hors voirie :
 - projet Montoir-Besné-Pont-Château sur l'ancienne voie ferrée, en collaboration avec la commune de Pont-Château ;
 - études de la connexion Immaculée / Brais / St André-des-Eaux, le long de la RD47, en collaboration avec Cap Atlantique.

Le budget s'équilibre par un emprunt de 49,9M€, conformément aux projections financières.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2025 est de 2,3 M€. Sa durée de vie résiduelle est de 2 ans et 7 mois.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2025 du budget annexe « transports et déplacements » tel qu'il est présenté, par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint;
- approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.